ment révolutionnaire sur les ordres du frère du président Castro.

Le général Gomez pénètre dans la caserne et mit en état d'arrestation le colonel Castro. Le vice-président se rendit ensuite à la Maison-Jaune, où il s'entretint brièvement avec M. Torres Cardenas. Celui-ci prit une attitude hautaine et déclara qu'il n'existait aucun complot.

Le général Gomez le saisit cependant par les épaules et le secoua avec force en disant : « J'ai découvert votre complot pour m'assassiner. Vous êtes prisonnier ! »

M. Cardenas voulut s'armer de son revolver, mais le général lui saisit promptement les bras, appela la garde et fit désarmer M. Cardenas, qui fut dirigé aussitôt sur la prison.

Ces deux arrestations, que le vice-président opéra tout seul, suffirent pour anéantir le complot.

En recevant la nouvelle, les amis du général lui prêtèrent immédiatement leur concours pour mettre aussitôt ses ordres à exécution.

L'ordre fut donné d'arrêter les autres personnes considérées comme compromises.

Proclamation du nouveau président

Caracas, 21 décembre, via Willemstadt, 22 décembre. — Hier, le vice-président Gomez a lancé la proclamation suivante :

A mes concitoyens,

J'ai pris la présidence du Venezuela conformément à la Constitution. J'ai assumé ce devoir sans ambition personnelle. Dès le début, je me suis efforcé de concilier les aspirations du peuple avec mes hautes obligations et, dans ce but, j'ai établi, conformément à nos institutions nationales, une administration qui reconnaisse toutes les grandes prérogatives du citoyen.

Malheureusement, mes bonnes intentions ont rencontré une incompréhensible opposition de la part de quelques personnes qui se disaient les amis intimes de Castro. Ceux-ci non seulement m'ont gêné dans l'exécution de mes devoirs légaux, mais ils ont organisé une conspiration, un complot diabolique contre ma vie. Cette conspiration, je l'ai déjouée hier, en affrontant personnellement les conspirateurs et en les faisant emprisonner.

En agissant ainsi, j'ai fait plus que sauver ma propre existence : j'ai maintenu le prestige du premier magistrat de la République, dont j'ai l'intention de convertir le poste en une source de bénéfices pour tout le Vénézuéla.

J'ai constitué un ministère représentant l'opinion publique et, avec sa collaboration, je veux mettre en vigueur les garanties constitutionnelles, respecter l'autonomie des divers États de la République, protéger les industries locales contre d'odieuses machinations, trouver une solution digne et pacifique à nos différends internationaux, vivre dans la paix et l'harmonie à l'intérieur et à l'étranger et ne permettre qu'à la loi seule d'exercer une souveraineté indiscutable sur tout le territoire.

Satisfaction donnée à la Hollande

Willemstadt, 22 décembre. — La nouveau gouvernement vénézuélien a abrogé le décret qui interdisait le transbordement à Willemstadt des marchandises destinées aux ports vénézuéliens. C'est ce décret qui fut la cause principale de la tension entre la Hollande et le Venezuela, et sa révocation est considérée presque comme une solution du différend. Étant donné les dernières nouvelles de Caracas, on conclut ici que le régime du président Castro est terminé.

Le Venezuela et l'Europe

Caracas, 21 décembre (via Willemstadt, 22 décembre). — Le docteur Paul, chargé de la mission de régler diplomatiquement tous les différends existant entre les puissances étrangères, partira le 24 décembre pour l'Europe. Il a informé le corps diplomatique que toutes les mesures étaient prises pour maintenir l'ordre et protéger les étrangers.

M. Castro se soigne

Berlin, 22 décembre. — Pendant que les événements se précipitent au Venezuela, que les ministres tombent, que le vice-président devient à son tour dictateur, M. Castro se soigne. A la clinique du professeur Israël, un nouvel examen du malade a permis de constater aujourd'hui une suppuration du rein, qui ne nécessitera cependant pas d'opération.

Chambre des Députés

Séance du mercredi 23 décembre

(matin)

La Chambre, comme elle l'avait décidé hier, a continué ce matin la discussion du projet sur l'augmentation de l'artillerie.

L'article 1er du projet du gouvernement et de la Commission est le suivant :

Les troupes d'artillerie se composent de :

41 régiments d'artillerie à pied, stationnés en France ;

60 régiments d'artillerie de campagne, stationnés en France ;

3 groupes autonomes d'artillerie dont 2 à pied et 1 de campagne, stationnés en Algérie-Tunisie.

Les régiments d'artillerie à pied et de campagne comprennent des batteries, des sections d'ouvriers d'artillerie et, s'il y a lieu, des compagnies d'ouvriers d'artillerie.

La composition des cadres de ces corps de troupe, sur le pied de paix, leurs effectifs normaux en simples soldats, le nombre total et la nature des batteries, compagnies et sections d'ouvriers sont fixés par les tableaux 1, 2, 3, 4 annexés à la présente loi.

Le nombre des unités de chaque catégorie et leur répartition entre les régiments ainsi que la composition des états-majors des régiments peuvent être modifiés par décret du président de la République sous les réserves suivantes : le nombre total des batteries, celui des compagnies d'ouvriers et celui des sections tels qu'ils sont fixés par le tableau 3 ne seront pas dépassés, et l'effectif total de l'artillerie en officiers gradés, hommes de troupe et chevaux sera maintenu dans les limites des fixations résultant des tableaux annexés.

Après quelques critiques de M. Raibert, auxquelles le ministre a répondu, et un retour offensif de M. Jaurès contre la batterie de quatre pièces, cet texte a été adopté.

L'article 2, fixant à deux ans le délai dans lequel devra être terminée la nouvelle organisation, est adopté sans débat.

Deux amendements tendant au maintien des musiques d'artillerie, ont été combattus par le ministre de la Guerre et M. Doumer, qui déclarent que l'intérêt général doit l'emporter sur les intérêts particuliers.

M. Doumer a ajouté que cette suppression fournirait par batterie 3 ou 4 hommes indispensables.

Après pointage, le maintien des musiques d'artillerie a été repoussé par 236 voix contre 232.

Les deux derniers articles du projet, l'un relatif à la fixation des dépenses à engager pour l'exécution de la loi nouvelle, l'autre abrogeant les dispositions antérieures qui y sont contraires, ont été ensuite votés.

Il était 1 h 1 quand les enragés travailleurs du Palais-Bourbon se sont décidés à aller déjeuner, fixant à 4 heures leur deuxième séance.

Séance du mercredi 23 décembre (soir)

Séance à 4 heures. M. Brisson préside.

Le président annonce la mort et prononce l'éloge de M. de Kerjégu, député du Finistère.

LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

M. Etienne Flandin (Yonne) dépose le rapport de la Commission du suffrage universel, sur la proposition présentée hier par M. Jules Roche.

Cette proposition porte modification de l'article 7 de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs, article concernant l'annulation des élections de délégués sénatoriaux.

Le rapport conclut à la modification des articles 7 et 8, dans le sens de la proposition de M. Jules Roche.

La discussion immédiate est ordonnée et la proposition est adoptée.

LES TROUBLES DE GRAVELL

M. Argelies dépose, et demandant l'urgence, la proposition ci-après :

« Amnistie pleine et entière est accordée pour faits de grève et faits connexes relatifs à la grève de Vigneux et aux événements de Villeneuve-Saint-Georges du 15 mai au 31 juillet 1908. »

L'exposé des motifs porte que les auteurs véritables des incidents ont été mis hors de cause.

Il n'y a donc plus que des comparses, qui n'ont joué qu'un rôle effacé et dont la longue détention de six mois constitue une punition suffisante pour que la Chambre, dans une pensée d'apaisement, vote une mesure d'oubli.

La proposition s'appliquerait aussi aux gendarmes mêlés à ces événements, et dont la conduite a fait l'objet d'une instruction.

L'autorité militaire de la justice n'a rien à gagner à des poursuites intentées à des égards, alors que les auteurs véritables des troubles ont échappé à toute mesure de sévérité.

M. Clemenceau combat l'urgence. Le gouvernement n'avant pas délibéré sur la question, à moins qu'il ne soit entendu que l'urgence ne préjuge pas le fond de la question.

M. Dalmier, au nom de l'humanité, insiste en faveur de l'urgence.

M. Clemenceau. — Je regrette du fond du cœur de ne pouvoir vous suivre.

M. Alexandre Blanc. — Vous parlez de votre cœur ! (Bruit à l'extrême gauche.)

M. Clemenceau. — Aucun gouvernement ayant conscience de ses responsabilités, ne pourrait, tout en déplorant ces douloureux événements, s'associer à une pareille proposition.

L'urgence est repoussée par 260 voix contre 236.

LE MAROC

L'ordre du jour appelle les diverses interpellations sur le Maroc et la discussion des crédits supplémentaires.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, demande à la Chambre d'ajourner ce débat à la rentrée de janvier.

M. Jaurès proteste contre les ajournements successifs, mes amis et moi nous voulons y mettre fin pour arrêter l'odieuse campagne de presse qui des deux côtés de la frontière vise à semer la discorde entre la France et l'Allemagne.

Le président met aux voix la question d'ajournement du débat. Il est voté par 344 voix contre 185. La séance est suspendue pour attendre le budget retour du Sénat.

Échos parlementaires

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. Georges Berry vient de présenter à la Chambre, comme amendement à l'article 30 du projet d'impôt sur le revenu, la disposition suivante qui est acceptée par le ministre des Finances :

« Les Sociétés coopératives de consommation et les économats, lorsqu'ils possèdent des boutiques ou magasins pour la vente des denrées ou marchandises, sont passibles de l'impôt de la 4e catégorie dans les mêmes conditions que les commerçants et industriels, d'après un revenu calculé à raison de 6 % du chiffre annuel moyen des ventes effectuées pendant les trois années précédentes lorsque ce chiffre dépasse 5 000 francs. »

SÉNAT

Séance du mercredi 23 décembre

La séance est ouverte à 3 heures par M. Antonin Dubost.

M. Caillaux dépose le projet de budget adopté pour la seconde fois par la Chambre.

Sur rapport de M. Peyrot, le Sénat valide l'élection de M. Mougeot, dans la Haute Marne ; le bureau a mis quatre mois à rapporter cette élection.

Trois projets d'intérêt local sont adoptés.

Les crédits supplémentaires pour le ministère des Postes sont adoptés.

Le projet remaniant la Commission centrale pour l'application de la loi d'assistance aux vieillards, incurables et infirmes, est voté.

On suspend la discussion du projet modifiant la loi sur les épizooties pour écouter la lecture du rapport de M. Poincaré sur le

BUDGET DE 1909

Le rapporteur général expose les décisions prises par la Chambre.

Il présente ensuite un résumé de la situation du réseau de l'Ouest et des charges qu'il impose dès cette année au budget, soit 31 millions. M. Poincaré, au nom de la Commission, insiste pour que dans le plus bref délai la situation prenne fin.

Le rapporteur s'élève contre le fâcheux errement de l'ouverture du compte spécial, qui n'est que le retour aux budgets extraordinaires. Ce qui est particulièrement abusif, c'est de ne prévoir aucun amortissement pour cet emprunt.

— En empruntant sans amortir, dit M. Poincaré, le gouvernement donne le plus déplorable exemple d'imprévoyance financière.

En attendant l'exploitation définitive, il faut que l'inspection des finances par une surveillance étroite empêche les plus graves abus.

En terminant, M. Poincaré déclare qu'il n'y a plus que quatre points qui divisent les décisions de la Chambre de celles prises par la Commission des finances.

4 100 francs de réduction du crédit pour le personnel du service des laboratoires, 100 francs de réduction sur les subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers, 83 000 francs de réduction sur les subventions aux Sociétés d'instruction militaire.

L'article de loi des finances relatif à la nicotine est repoussé.

La candidature officielle

Nous lisons dans le *Rappel* :

Le nombre des décorations distribuées du 1er janvier au 30 novembre 1908, dans le département de la Seine, est exactement de 7980, sur lesquelles un aimable hasard en fit choir 958 aux 78 communes de la banlieue, soit environ 12 par commune.

Que d'attentats à la pudeur ministérielle !

Comme ils ont dû souffrir !....

Les noms des 7 260 décorés, dont 958 habitants de banlieue, figurent avec leurs prénoms, titres et qualités, dans les journaux officiels.....

Il est bien entendu que nous ne doutons pas un seul instant de la parfaite honorabilité, des mérites certains et de la complète indépendance de ceux qui ont été l'objet de ces distinctions honorifiques.

Il faut simplement convenir que M. Mauclair — déjà surnommé Monte-au-Ciel — est un des bienheureux de ce monde politique, puisque la destinée lui a permis de distinguer tant de mérites et de vertus, et de faire récompenser tant de services, en une année qui, grâce aux jeux du hasard, coïncide avec la préparation de son élection sénatoriale.

Le Conseil général de la Seine

Chapelle désaffectée

La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence de M. Marquès, président.

M. Honnaïté présente son rapport sur le budget de l'asile de la Maison-Blanche, dont les conclusions sont adoptées.

M. Henri Rousel présente son rapport sur le budget de l'asile clinique d'aliénés (Sainte-Anne).

Le rapporteur propose au Conseil général de voter la vente des objets du culte garnissant la chapelle de l'asile clinique.

M. Alpy et plusieurs conseillers protestent contre cette proposition : ils déclarent ne pas en admettre le principe, étant donné qu'aucun vote n'a été émis au sujet de la désaffectation de la chapelle.

M. Henri Rousselle insiste pour l'adoption de son projet de délibération qui, mis aux voix, est repoussé à mains levées.

Un certain nombre de conseillers protestent contre une phrase introductive de l'exposé de ce rapport où le rapporteur préconise la désaffectation de la chapelle dans l'asile d'aliénés de Sainte-Anne. Ils déposent une motion ainsi conçue : « La chapelle de l'asile clinique est maintenue. »

Le directeur des affaires départementales vient faire remarquer qu'il n'y a jamais eu de chapelles que dans trois asiles sur les six du département : ceux de Sainte-Anne, Ville-Evrard et Vaucluse. C'est à la suite de la loi de séparation que l'on a examiné si l'exercice du culte doit ou non avoir lieu dans l'intérieur des asiles.

En vertu d'un vote du Conseil, les chapelles des asiles de Vaucluse et de Ville-Evrard ont été supprimées. Le directeur ajoute que contrairement à l'opinion qui semble se faire une partie de l'assemblée, l'asile clinique n'est pas un établissement de simple observation.

Au surplus, ajoute-t-il, on respecte la liberté de conscience, et si l'on demande la vente des objets du culte de la chapelle de l'asile clinique, on gardera cependant les objets qui sont nécessaires à l'administration des derniers sacrements.

Après réplique de M. Rousselle, le Conseil décide que le vote demandé par M. Alpy et plusieurs de ses collègues va avoir lieu à la tribune.

Le président fait procéder à l'appel nominal par les secrétaires.

Le scrutin donne le résultat suivant : Pour, 8 voix ; contre, 22. Le Conseil n'a pas adopté.

Les conclusions du rapport de M. Henri Rousselle sont adoptées à mains levées. La séance est suspendue à midi et demi. Elle sera reprise à 3 heures.

C'est contre de pauvres malades que ces mesures sont prises. Elles sont douloureuses.

Les étudiants en médecine chassent M. Nicolas de l'école de dissection

Hier, les étudiants en médecine ont oublié M. Bouchard et le concours d'agrégation pour s'occuper de M. Nicolas.

Ce professeur, en arrivant, hier à 3 heures, à la salle de dissection de l'école pratique de médecine, eut la désagréable surprise de trouver ses élèves en révolte : « Hou ! hou ! A bas Nicolas ! Démission ! », criaient-ils. Une poussée générale entraîna le professeur dans les cours. Il tenta vainement de parlementer.

Quelques instants plus tard il se présentait à l'amphithéâtre pour faire son cours. La porte de la salle étant obstruée par un groupe d'étudiants, aucun auditeur ne put pénétrer.

Le professeur se retira après un quart d'heure d'attente.

Devant l'école, la manifestation continuait. 500 étudiants environ conspuaient le professeur. Un feu de joie fut organisé.

Les agents intervinrent et les repoussèrent vers le boulevard Saint-Michel.

Formés en colonne, les manifestants franchirent la Seine, et par la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue de Rivoli et l'avenue de l'Opéra arrivèrent aux grands boulevards.

Les agents du IXe arrondissement s'opposèrent à leur passage. Une dizaine d'arrestations furent opérées au cours de la bagarre. Ces étudiants furent d'ailleurs relâchés au bout de quelques minutes.

Le mystère sanglant de l'impasse Ronsin

Voici que surgit un nouveau témoin ! C'est l'agent Paul Ghiani, du XVe arrondissement. Il a déclaré à M. Buchotte, commissaire de police :

— Je fus appelé, à 6 heures du matin, par une femme en noir, alors que je regagnais mon domicile. Cette femme me m'entraîna dans le jardin de la villa Steinheil où je rencontrais M. Lecoq.

Sitôt que le valet de chambre nous aperçut, il grimpa précipitamment au premier étage. M. Lecoq le suivit. Quant à moi, je parcourus rapidement les pièces du rez-de-chaussée. N'ayant rien trouvé, je montai à l'étage supérieur. Sur le palier, Rémy Couillard m'attendait.

— Entrez là, me dit-il, en me désignant une porte.

Je pénétrai dans une pièce où régnait une demi-obscurité, la fenêtre étant fermée et les volets à peine entrouverts. Pouvant la fenêtre, repoussai les volets, la lumière arriva à flots.

Sur un lit, une femme — Mme Steinheil — était étendue, nue à moitié. Elle était ficelée sur sa couche. Une cordelette, qui me parut d'ailleurs fort peu serrée, cerclait sa poitrine et son ventre et passait sous le lit. Ses pieds, liés de liens, battaient sur le matelas une incoercible précipitée. Le voyant hors de danger, je me préparais à poursuivre mes recherches.

A ce moment, M. Lecoq me rejoignit.

— Venez avec moi, dit-il.

Moi, le suivant, nous arrivâmes à la porte du cabinet de toilette. J'entendis l'inspecteur pousser une exclamation où se mêlaient la surprise et l'effroi. J'avançai la tête et je vis très distinctement un corps, ne donnant plus signe de vie, agenouillé, la tête et le buste droits.

Et comme M. Buchotte paraissait fort étonné, l'agent reprit avec force :

— J'affirme que je dis la vérité. Je vois encore, comme si j'y étais, M. Lecoq, à peine nourbé, dénouant la ficelle qui enserrait le cou du cadavre. Quittant M. Lecoq, je montai dans l'atelier, sis au 2e étage. L'ayant exploré, je redescendis. En passant devant la chambre de Mme Steinheil, j'y jetai un coup d'œil. Le lit était vide.

La femme en noir qui a appelé l'agent Ghiani est la concierge du 6 de l'impasse Ronsin.

La première partie de la déposition du témoin a donc été confirmée.

Il n'en est pas de même de la dernière partie qui est démentie par MM. Lecoq, Couillard et le docteur Autheray.

Ce que Mme Steinheil voulait faire dire à Rémy Couillard

Ainsi que nous l'avons annoncé, Rémy Couillard a été entendu hier.

Questionné au sujet d'un vol de tapisserie dont c'est plainte Mme Steinheil, il a fait cette importante réponse :

— Au moment où la Sûreté reprenait son enquête à la suite de la lettre de Mme Steinheil à M. Marcel Hutin, Madame m'a pris à part et m'a dit : « Si M. Hamard te parle de tapisseries volées, dis-lui que tu en es au courant et qu'elles ont, en effet, disparu. » Or, jamais je n'ai connu l'existence de ces tapisseries.

Aujourd'hui, le juge entend M. le docteur Autheray et le couturière de Mme Steinheil.

Çà et là

Morts d'hier

M. Poutac, ancien maître de Bayonne, vice-président du Conseil général des Basses-Pyrénées, 64 ans, à Bayonne. — V. Marquès di Braya, conseiller d'État honoraire.

Découverte de sarcophages

Des sarcophages en pierre du pays, mal taillée, ont été extraits du sol par M. Raud, propriétaire au hameau de Villeneuve commune d'Ardillières (Charente-Inférieure), qui possède des dolmens de dimensions diverses.

Ils contenaient des ossements humains ayant appartenu à des hommes de très grande taille. Les crânes avaient plus d'un centimètre d'épaisseur, les mâchoires étaient garnies de presque toutes leurs dents, courtes et serrées.

La première messe du P. Raymond de Lœwenstein

Vendredi, jour de Noël, l'ancien prince régnant Charles de Lœwenstein-Werthein, P. Raymond, de l'Ordre de Saint-Dominique, célébrera la messe dans la chapelle de son ancien palais de Heubach, en Franconie.

Il vient d'être ordonné prêtre par le cardinal Fischer, archevêque de Cologne.

Réunions et conférences

Ligue des Femmes françaises

Aude. — Lundi soir, à Carcassonne, Mme la comtesse de Saint-Laurent, appelée par Monseigneur l'évêque pour fonder un groupe de la Ligue dans sa ville épiscopale, a développé le programme de la Ligue et insisté beaucoup sur l'œuvre de la presse et les écoles.

Monseigneur, en la remerciant, exprima et souhaita que la Ligue pût arriver à se fonder des Comités de propagande de presse.

Echos de partout

M. Dérieux, maire suspendu de Brécé (Mayenne), est révoqué définitivement pour une question de crucifix.

Le Congrès national annuel de l'industrie chevaline de France se tiendra à Paris, vendredi, samedi et dimanche prochain.

Le chef du bureau central des Télégraphes a décidé que les lettres télégrammes dont le destinataire est inconnu seraient traitées comme les télégrammes ordinaires. Un avis de service télégraphique informera les expéditeurs que le destinataire n'a pu être touché par l'envoi.

La question du régime des vins français et des raisins foulés en Allemagne fait en ce moment l'objet d'échanges de vue entre le gouvernement de la République et le gouvernement allemand.

Attribution

Un décret signé de M. Briand attribue au bureau de bienfaisance de Laigle (Orne), un titre de rente de 280 francs, grevé d'une affectation charitable et appartenant à la messe curiale de l'église Saint-Martin, à Laigle.

C'est le « bon plaisir », ce n'est pas le droit.

Pour les droits des pères de famille

Pas-de-Calais. — Deux conférences ayant réuni l'une et l'autre un millier d'hommes venant d'Aire faites à Aire-sur-la-Lys et à Saint-Omer où notre collaborateur Paul Parey a exposé l'injustice des projets Doumergue.

A Saint-Omer, à l'issue de la réunion un ordre du jour flétrissant cette nouvelle menace de l'État laïcisateur et invitant les représentants du pays à s'y opposer de toutes leurs forces au nom de la liberté a été voté à mains levées et par acclamations enthousiastes.

La mort du cardinal Lecot

S. Em. le cardinal Andrieu sera présent aux obsèques. L'état de santé de S. Em. le cardinal Couillié ne lui permet pas de s'y rendre.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Il y a un an et 8 jours seulement, 8 juin 1907

A Paris, le marquis Louis de Lauriston, 85 ans. — M. Alexandre Jollivet, 65 ans, à Pluneret (Morbihan). — M. Louis Berhault, 67 ans, Saint-Servan. — A Boissy, M. Jaurès de la Villeroche, au château de Maurins, 79 ans. — M. l'abbé François de Lusseroll, curé-doyen de Dun-le-Roi (Cher). — Le marquis de Las Cases, au château de Peujard (Gironde). Il était le frère du comte de Las Cases et l'oncle du comte Louis de Las Cases et de la comtesse Cosmas de la Rochefoucauld.

RECOMMANDATION

Plusieurs intentions, notamment un malade particulièrement digne de sympathie.

Cartes de visite

Plusieurs fois déjà, nous avons signalé cette économie qui peut être réalisée au profit des œuvres, en supprimant les cartes de visite du Jour de l'An ou en les remplaçant à bon prix.

Mais nous rappelons que, depuis quelques mois, le tarif réduit est de 5 fr. 05 et non de 6 fr. 05.

Informations du soir

MORT DE M. DE KERJÉGU

DÉPUTÉ DU FINISTÈRE

M. James Menjaron de Kerjégu, député et président du Conseil général du Finistère, vient de mourir.

M. de Kerjégu était né au château de Trévarez-Saint-Gouzec, le 27 février 1846. Il avait été successivement ministre plénipotentiaire en Serbie (1878-1879), secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg (1879), à Berne (1877). Il était fils du député à l'Assemblée nationale mort en 1889.

Député 1889, M. de Kerjégu avait toujours représenté le Finistère au Palais-Bourbon.

M. de Kerjégu était le beau-père du marquis de La Ferronnays, député de la Loire-Inférieure.

M. Clemenceau, président du Conseil, devait conférer ce matin avec ministres de l'Intérieur avec M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et le général Picquart, ministre de la Guerre, au sujet des affaires du Maroc et des propositions d'évacuation progressives adressées au gouvernement par le général d'Amade.

En raison de la séance de la Chambre, la conférence a dû être ajournée. Elle aura lieu demain matin. M. Regnault, ministre de France à Tanger, y assistera.

M. Clemenceau, après avoir assisté le président de la République dans les réceptions officielles du 1er janvier, partira le soir du même jour pour le Var, où il doit rester jusqu'après le scrutin du 3 janvier pour les élections sénatoriales.

LA PRESSE ANTICLÉRICALE

De notre correspondant d'Annecy :

Dans le procès en diffamation intenté par le chanoine Chevalier au *Progrès de Lyon*, le gérant du journal est condamné à 25 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts.

AU VENEZUELA

(Par voie de Willemstadt)

Caracas, 21 décembre. — (Par voie de Willemstadt). — M. Alcantara, ministre de l'intérieur, a adressé aux gouverneurs des différents États une proclamation dans laquelle, après avoir fait l'éloge du nouveau gouvernement, il déclare que c'est le moment ou jamais, pour le Venezuela, de montrer qu'il est en état de bien gouverner et de marcher dans la voie du progrès.

Les complications internationales dans lesquelles le Venezuela est engagé, dit la proclamation, font un devoir impérieux aux Vénézuéliens, de s'unir pour la cause commune. Montrons que nous sommes dignes de défendre le drapeau.

Chaque État disposera, à cet effet, aux termes de la Constitution, d'une partie de ses revenus. Le gouvernement étudiera les questions économiques et agricoles, notamment la question de l'élevage du bétail, et donnera son attention spéciale au crédit du Venezuela.

Le gouvernement n'ignore pas ce qui est dû à la classe ouvrière et prendra des mesures pour lui venir en aide.

Le Venezuela désire cultiver avec toutes les nations des relations franches et amicales, et à cet effet, il devra s'efforcer de trouver une solution aux questions actuellement pendantes sans cependant perdre de vue la dignité de la nation et ses droits légitimes.

CAVEAU ROYAL CAMBRIOLÉ

Roskilde (Danemark), 23 décembre. — Un vol avec effraction a été commis cette nuit, ici, dans le caveau royal de la cathédrale. On a enlevé plusieurs couronnes en or et en argent, entre autres la couronne d'argent donnée par M. Fallières, président de la République française.

On n'a aucune trace des auteurs du vol.

Nice, 23 décembre. — M. Reginal Mac-Kenna, premier lord de l'Amirauté, accompagné d'une personnes, arrivera vendredi ici.

Le ministre anglais s'embarquera ensuite pour faire une tournée dans la Méditerranée à bord du yacht de guerre anglais *Enchantress*, qui est arrivé hier en rade de Villefranche.

La sous-Commission de la nationalité, réunie ce matin au ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Fernand Faure, a adopté, après discussion, les conclusions du rapport présenté par MM. Athalin et Lyon-Caen sur les causes de la dépopulation se rattachant à la législation civile.

Perpignan, 23 décembre. — Le paquebot *Medjerda* est arrivé à Port-Vendres, venant d'Oran. Il ramène la dépouille mortelle du capitaine Cavel, du 2e tirailleurs algériens, et celle du soldat Hubert, du 8e étranger, morts tous deux au Maroc. Les honneurs militaires ont été rendus.

PALAIS DE JUSTICE

LA GARDE DES ENFANTS DE CASTELLANE

A la 1re Chambre du tribunal de la Seine M. le substitut Matter a donné ses conclusions en cette affaire :

— Si, avant tout, la santé de l'aîné des enfants, Boni, âgé de 11 ans, le permettait, le mieux serait de le placer dans un collège, en plein air. Momentanément cette solution est impossible.

Je conclus donc que les enfants soient mis comme externes au demi-pensionnaires dans un établissement, sous la garde de leur mère, mais à condition que le prince et la princesse de Sagan aient une existence digne des enfants.

Ceux-ci devront d'ailleurs passer la majeure partie des vacances chez leur grand'mère.

A huitaine le jugement.

LES « AFFAIRES DREYFUS »

Les procès en dommages-intérêts intentés par Dreyfus à *l'action française* et à la *Libre Parole* sont fixés au 5 février pour plaidoiries.

LE DRAME DE LA SCALA

La Cour d'assises de la Seine juge Ary Trombetta, artiste lyrique italien, qui, le 30 juillet, au concert la Scala, tua, au cours d'une rixe, le contrôleur Duchemin d'un coup de revolver.

Une discussion à propos de pièces au théâtre a causé le drame.

Me Henri Robert défend l'accusé.

L'AFFAIRE STEINHEIL

(Dernière dépêche)

Sur mandat de M. le juge André, M. Hamard, accompagné de son secrétaire, s'est rendu ce matin rue Saint-Roch, où il a fait une nouvelle perquisition rendue nécessaire par les dépositions de Marielle Wolf et de Rémy Couillard. Cette opération a duré une partie de la matinée.

Le chef de la Sûreté est ensuite rentré à son cabinet, mais il n'a pas fait connaître les résultats du mandat dont il avait été chargé.

LES BANDITS DE LA DROME

De notre correspondant particulier :

David Linfard et Barruyer, les tristes bandits plus connus sous la désignation de « chauffeurs de la Drôme », viennent d'être transférés à la maison d'arrêt de Valence pour permettre au Parquet de cette ville de continuer son instruction sur les horribles forfaits commis par le sinistre bandit dans la région de Valence.

Ils ont été transférés séparément, le premier, David, dans l'après-midi de mardi, et Linfard et Barruyer, dans la journée d'aujourd'hui.

L'état de santé de David inspire des inquiétudes car avec cet aliénation, la tâche des magistrats instructeurs, jusqu'ici facilité par les révélations qu'il a faites à la justice, deviendrait fort difficile.

JEANNE WEBER

DÉCLARÉE IRRESPONSABLE

EST INTERNÉE COMME FOLLE

Bar-le-Duc, 23 décembre. — On n'a pas oublié qu'à la suite de son dernier crime à Commercy, Jeanne Weber, l'« ogresse » comme on la nomme, fut placée à l'asile de Marleville et soumise là à l'examen des Drs Lelanne et Paris.

Le rapport des docteurs concluant à l'irresponsabilité complète de Jeanne Weber, à la suite de folie,

M. Rollin, juge d'instruction à Saint-Mihiel, a en conséquence rendu une ordonnance de non-lieu. Mais l'« ogresse » sera internée.

Nous croyons savoir que l'asile choisi est celui de Fains tout proche de Bar-le-Duc, dans lequel Jeanne Weber va être transférée et qu'elle sera surveillée très étroitement, de façon à prévenir toute tentative d'évasion de sa part.

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE 1908 — 41 —

L'Amazone blanche

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre Troisième

LA GUILLOTINE (suite)

Il redresse sa haute taille et durcit son visage.

— L'on ne répond point à ces monstres. Pour un mot d'enfant que le cher petit répète au hasard, ce misérable allait entraîner ma troupe au pire des attentats, sans que j'aie pu placer une parole.

Mais la tendresse et la fierté paternelles protestent trop haut dans son regard. Il le sent, contre ce reniement forcé. Il ne recouvrera pas son sang-froid, tant qu'il tiendra Fred dans ses bras.

— Madame, dit-il à sa jeune femme avec une apparence de brusquerie qui dissimule à peine son émoi, reprenez votre enfant. Il a failli nous perdre tous... Vous êtes libre à présent. Mais si vous daignez me faire confiance jusqu'à votre château de Mésenguy, je puis vous y reconduire... Vos amis se disperseront. Les commissaires enquêteront demain sur la légitimité de leur défense en face d'attentats monstrueux... Lieutenant, prenez la direction de la colonne.

La colonne ne demande plus qu'à partir, à se faire pardonner. Elle s'écoule à la hâte, reprend le chemin du campement, remportant ses blessés et ses morts.

Le Lizard furieux enfourche son cheval et s'enfuit dans la direction de Beauvais.

Qui sait ? Aussitôt après la première victoire, une première réaction anthermidorienne peut tout remettre en l'état ? La Montagne entière est-elle morte ? Et parmi les vaincus, les compromis, tous les déchets jacobins d'hier, ne peut-on lever au besoin une grosse armée d'irréguliers, reprendre au moins une œuvre de vengeance particulière, loin de la surveillance des nouveaux pouvoirs ?

Il galope avec frénésie.

Dame Marie-Anne, cependant, depuis l'arrivée de leurs sauveurs, n'a plus rien vu que le lieutenant de hussards derrière la blanche Amazone.

— Louis... mon enfant !

Le jeune homme, lui aussi, la fixe et la dévore du regard :

— Ma mère !... ma pauvre chère mère !...

Et toute l'attitude de la châtelaine interroge sans paroles :

— Te voilà donc enfin !... Mais ton père ! Qu'est devenu ton père, lieutenant Louis de Mésenguy ? Par pitié, réponds-moi. Fais-moi signe.

Deux larmes lentes tombent seulement des cils balsés d'angoisse du soldat, et le cœur de la pauvre femme se tord à cet aveu muet :

— Il est mort !

Que ne peut-on à de tels moments, tomber du moins dans les bras les uns des autres ?

Profitant du départ de la colonne, le lieutenant s'approche à la hâte :

— Avez du courage ma mère. Nous avons sauvé Charles et sa femme, prisonniers à Beauvais eux aussi. Ils sont hors de danger. Ils viennent.

— Ton père est mort ?...

— Mort volontairement pour sauver son fils... Ma mère, sans votre fille Jeanne, vous n'auriez pas revu vos enfants...

L'Amazone se tient à l'écart.

Madame se tourne vers elle.

Mais elle se tait encore, elle éclate en sanglots, et la jeune fille tremblante s'échappe, remonte à cheval, s'enfuit, épouvantée du spectacle de ces larmes, de l'affreux souvenir, du sang qui l'a couverte et dont elle sent bon gré mal gré la tache sur son âme, en plus maintenant du déshonneur originel.

Sur la route de Mésenguy, elle dépasse la colonne, elle rattrape les groupes de paysans qui reviennent, rassurés, triomphants à la nouvelle de la victoire des modérés, de la chute de Robespierre et du Lizard, de la fin de la Terreur.

Elle arrive à la ferme, délivre sa mère, sa tante, les Budin.

Et Sœur Marie-Louise lui dit :

— Madame est délivrée, mais M. Max est mort. Nous le savons... Geneviève a rendu la première le dernier souffle en disant : « Je n'ai pas pu sauver le cher seigneur. Tous les seuils de France doivent être marqués du sceau de l'ange exterminateur, déchaîné par la colère de Dieu. Mais dites à Jeanne qu'elle est bénie... » Et Madeleine est morte la seconde, en murmurant : « Qu'on nous enterre avec les prières de l'Eglise. Tout n'est pas fini : les méchants régneront encore ; mais le glaive sanglant du pouvoir a tourné dans leur main, et Dieu nous accorde une trêve. Il viendra un libérateur... Dites à Jeanne qu'elle est bénie... »

Pauvres petites saintes, pauvres petites vierges de Mésenguy. Madeleine avait sur son lit maintenant la bannière de Marie, Geneviève le « bâton » de la confrérie. Les Budin pleuraient autour des deux petits lits funèbres.

— Geneviève, Madeleine ma filleule, ô mes deux petites sœurs, priez pour moi, dit l'Amazone... Vous êtes bienheureuses... Vous ne reverrez pas la paix refleurir ici-bas, la paix pour laquelle vous avez offert votre vie. Mais la grande paix du ciel s'est ouverte pour vous, petites vierges martyres. Ayez pitié de ceux qui restent... Claude, vos filles ont dit vrai. Robespierre est renversé ; mais ses vainqueurs sont d'anciens complices, les Billaud-Varennes, les Tallien, les Collot d'Herbois. Vaudront-ils mieux ?... Sur la parole de vos enfants, Claude, nous rouvrirons pourtant demain l'église. Votre dévouement mérite bien cette récompense. Que le triomphe de vos chers enfants vous console !... Allez ! préparez la nef... La dernière cloche est tombée à son tour, n'est-ce pas ? mais peut-être n'ont-ils pas eu le loisir de la tompre. Replacez-la dans son clocher. Raccrochez le battant, et que les cordes entrent en branle... Qu'elle se réveille et se pare pour ses martyres, la vieille église de Mésenguy. Je me charge du village... Quant à mon père, eh bien ! qu'il revienne. Mieux vaut que ce soit ici que s'engage ce suprême combat ! Assistez-moi seulement, petites saintes, afin qu'il ne lui soit pas demandé compte du sang qui m'a couverte. Assistez-moi, assistez-moi...

Tout se tait à cette adjuration solennelle dans la chambre où clignote la veilleuse des trépassés.

Pour beaucoup l'Amazone n'a rien perdu de ses apparences de mystère. Famin, Pierre Budin, leurs femmes l'aperçoivent pour la première fois depuis sa disparition.

Un souffle de terreur superstitieuse emplit la chambre.

Une à une, les ombres qui défilent dans la salle mortuaire et jette l'eau bénite observent le même religieux silence et se sentent remplis de la même émotion poignante et d'une commune angoisse.

Ce sont les Budin de la Neuville qui rentrent chez leur père.

C'est